



S E R M O N  
**SIXIESME SVR**

L'ÉPISTRE AVX HEBR.  
 CHAP. I. VERS. 4. & 5.

*Estant fait d'autant plus excellent que les  
 Anges qu'il a herité un nom plus excellent  
 par dessus eux: Car auquel des Anges à  
 il oncques dit: C'est toy qui es mon fils, ie  
 t'ay aujourd'huy engendré.*



Eux qui sont issus de parens il-  
 lustres prennent plaisir d'ouïr  
 parler de leurs ancestres, de la  
 gloire de leur extraction, de  
 leurs hautes alliances, & des  
 grandes charges & dignitez qu'ils ont euës.  
 L'Eglise qui est l'illustre famille laquelle est  
 nommée au ciel & en la terre, prend aussi un

singulier plaisir d'entendre la haute extraction de celuy duquel elle est issuë, & la grandeur des dignitez qu'il a obtenuës au ciel & en la terre. Et icy l'Eglise Chrestienne à tout aduantage par dessus l'Eglise d'Israël; cellecy auoit Abraham pour pere, duquel les aduantages n'auoient point esté fort grands, ni l'extraction fort glorieuse; mais l'Eglise Chrestienne est issuë de Iesus-Christ, duquel l'extraction & la gloire est toute diuine. Car si vous regardez son ancienneté, *ses issues, dit Michée, sont des iadis dès les iours éternels. I'ay esté engendrée* (dit la Sapience au huitiesme des Prouerbes) *avant que les montagnes fussent assises, & auât les costaux, l'Eternel m'a possedée dès le commencement de sa voye, deuant qu'il fist aucunes de ses œures, des le temps iadis.* Si vous regardez celuy dont il est issu, c'est le Pere: *nous auons veu sa gloire, gloire comm: de l'unique issu du Pere*; c'est l'Eternel luy-mesme qui le declare son propre fils & son vniue. Si vous regardez sa dignité, c'est vn empire souuerain sur toutes choses: *toute puissance, dit Iesus-Christ, m'est donnée au Ciel & en la terre.*

C'est cette extraction & ceste gloire de Iesus-Christ que nostre Apostre à soin de

*L'Ep. aux Hebr. ch. i. vers. 4. & 5.* 183  
monstrer aux fideles pour leur instruction & consolation; Leur instruction, a sçavoir pour les releuer par dessus toutes choses terriennes, & les induire à se transformer en l'image de Dieu, comme de celuy duquel ils sont issus: Leur consolation, a sçavoir en les asseurant contre les efforts de Satan & du monde par la puissance & l'autorité de Iesus Christ, lequel Dieu a esleué à sa dextre par dessus toute principauté & puissance, & sous les pieds duquel il a mis toutes choses: L'apostre donc nous represente icy l'extraction & la gloire de Iesus-Christ: *cettuy-cy, dit-il, a esté fait d'auant plus excellent que les Anges, qu'il a obtenu un non plus excellent par dessus eux, car auquel des Anges a-it onques dit tu es mon Fils, ie t'ay aujourd'huy engendré, & derechef, ie luy seray Pere, & il me sera Fils: & cy-apres il dira que quand Dieu introduit son fils premier né au monde, il dit, Et que tous les Anges de Dieu l'adorent: que Iesus Christ est celuy qui a créé le ciel & la terre.*

Cy deuant nous auons veu l'exaltation que Iesus-Christ a obtenué sur les Anges par sa seance à la dextre de Dieu, & ce par l'exposition de ces mots de l'Apostre, que Iesus-Christ s'est assis à la dextre de la Majesté es

lieux tres-hauts : maintenant il eschet de considerer la comparaison & la preuve de cette exaltation : la comparaison, l'Apostre disant que *Iesus-Christ a esté fait d'autant plus excellent que les Anges, qu'il a obtenu vn nom plus excellent par dessus eux* : La preuve en ce que l'Apostre cite des passages de l'Escriture : & ce sont les deux points que nous auons à considerer.

## I. POIN CT.

Quant au premier, l'Apostre ayant pour but de montrer que Iesus-Christ a esté exalté par dessus les Anges, represente que Iesus-Christ a vn nom & vne dignité grandement au dessus d'eux, pour inferer que son exaltation sur les Anges est proportionnée à ce nom là : presupposant ceste verité toute certaine, que Dieu fait toutes choses par vne exacte proportion, & donne l'autorité & l'honneur selon l'estre & la condition. Il nous faut donc voir quel est ce nom que Iesus-Christ a plus excellent que les Anges.

Il semble que le nom dont parle icy l'Apostre soit specialement le nom de fils, veu qu'il adjouste, *car auquel des Anges a-il on-*

ques dit, tu es mon fils ; ie t'ay aujourd'huy engendré ; Mais i'estime qu'à considerer la chose de prés , le mot de *nom*, se prend icy indefiniment pour dignité & qualité, laquelle dignité & qualité resulte à Iesus-Christ tant de sa condition de fils, que de sa condition de createur, & de son exaltation à la dextre de Dieu & establisement sur toutes les creatures. En voicy trois raisons, la premiere, que l'Apostre pour prouuer que Iesus-Christ a obtenu vn non plus excellent que les Anges, n'allegue pas seulement qu'il a esté dit de Iesus-Christ, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré, ie luy seray pere & il me sera fils ; mais allegue aussi qu'il a esté dit que les Anges l'adorent, & qu'il a esté dit de luy, ô Dieu ton throne est permanent à iamais, ton Dieu t'a oinct d'huile de lieffe par dessus tes compagnons, tu as fondé la terre & les cieux sont l'œuvre de tes mains ; bref allegue que Dieu n'a dit à aucun des Anges, sieds-toy à ma dextre iusqu'à tant que i'aye mis tes ennemis pour marche-pied de tes pieds. Doncques l'Apostre entend par le nom que Iesus-Christ a sur les Anges, non specialement le nom de fils, mais indefiniment la dignité qui resulte tant de sa condition de fils, que de celle de crea-

teur, de Dieu eternal, de Roy & de personne esleuée à la dextre de Dieu. Par ainsi les preuues de l'Apostre ayans plus d'estenduë que le nom de fils, monstrent que l'Apostre ne se determine pas au nom de fils. La deuxieme raison est prise du mot *heriter*, l'Apostre disant que Iesus-Christ a herité vn nom plus excellent que les Anges: or à proprement parler Iesus-Christ n'a pas herité le nom de fils, d'autant qu'il est fils par nature, le mot *d'heritier* en l'Escriture & ailleurs emportant vne acquisition de chose qu'on n'auoit pas auparauant. Il faut donc entendre icy par le nom vne dignité & qualité que Iesus-Christ n'eust pas auant son Ascension au Ciel: & telle est la dignité & qualité qui resultoit de la condition de fils & createur, & Roy. Car comme I. Chr. entant que mediateur & fils de l'homme auoit esté abbaisé infiniment au dessous de l'estat de Fils & Seigneur, aussi ail en qualité de mediateur & fils de l'homme herité la dignité & l'eminence qui luy appartenoit en tant que Fils de Dieu & createur. La troisieme raison est qu'il faut prendre en ce texte le mot de *nom*, comme l'Apostre le prent ailleurs en mesme suje&: or ailleurs au subie& de l'exaltation de Iesus-Christ ce mot designe en general tout

titre de dignité & condition releuée : comme au deuxiesme de l'Epistre aux Philipp. Pource qu'il s'est abbaissé, Dieu l'a souuerainement esleué, & *luy a donné vn nom qui est sur tout nom*, c'est à dire vne dignité & vne qualité au dessus de toute autre : & de mesme au premier de l'Epistre aux Ephes. Dieu, dit-il, l'a fait seoir à sa dextre par dessus toute principauté & puissance & vertu & seigneurie, & *par dessus tout nom qui se nomme*, non seulement en ce siecle, mais aussi en celuy qui est à venir : là où le mot de nom signifie generalement dignité & qualité. Et cette qualité est celle de Maistre & Seigneur : car c'est ce nom qui resulte proprement de ce que Iesus-Christ est fils, createur & Roy de l'vniuers, & de ce qu'il est exalté à la dextre de Dieu : comme l'Apostre l'enseigne au 2. des Philipp. quand apres auoir dit que Dieu a donné à Iesus-Christ vn nom qui est sur tout nom, il adioste, afin qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye de ce qui est au Ciel & en la terre & dessous la terre, & que toute langue confesse *que Iesus est le Seigneur*, c'est à dire le maistre de tout : comme au premier de l'Epistre aux Ephesiens, apres que l'Apostre a dit que Dieu a esleué Iesus-Christ par dessus tout nom qui se nom-

me non seulement en ce siecle, mais aussi en celuy qui est à venir; il adioust, & *assiet-  
si toutes choses sous les pieds d'iceluy, & la  
doné sur toutes choses pour estre chef à l'Egli-  
se.* Bref l'Apostre en nostre texte & esversets  
suiuans n'a autre but que de prouuer cequ'il a  
desia mis en auant, à sçauoir que Dieu a con-  
stitué Iesus-Christ heritier de toutes choses.  
En suite dequoy il a dit que par Iesus-Christ  
il a fait les siecles, que Iesus-Christ est la re-  
splendeur de la gloire du Pere, & la marque  
engrauee de la personne d'iceluy soustenant  
toutes choses par sa parole puissante, & qu'il  
s'est assis à la dextre de Dieu. De mesme  
donc maintenant ce que l'Apostre prouue  
par textes de l'Ecriture que Iesus-Christ est  
fils de Dieu digne d'adoration, createur, &  
Roy eternel, & personne assise à la dextre  
de Dieu, est afin de monstrer qu'il est esleué  
par dessus toutes choses comme Seigneur  
souuerain. Et la raison de cette procedure  
de l'Apostre est que nul n'estoit capable de  
la seance à la dextre de Dieu & de l'Empire  
de l'vniuers que celuy qui estoit Dieu; car  
cet honneur infiny & cette charge dont les  
fonctions requeroient vne toute puissance  
& des vertus diuines ne pouuoit estre souste-  
nuë par vne simple creature; doncques tres-

apropos l'Apostre pour prouuer cette grande & sublime dignité de Iesus-Christ sur toutes les creatures, & particulièrement sur les Anges, met en auant la generation eternelle de Iesus-Christ & sa diuinité, comme par cet argument. Celuy qui est Fils eternel de Dieu, qui est adoré des Anges, qui est le createur du monde, qui est le Roy de l'vniuers & exalté à la dextre de Dieu, a le nom de maistre & Seigneur des Anges : or Iesus-Christ, a toutes ces qualités la : Donc il est le Seigneur & maistre des Anges.

## II. POINCT.

Or maintenant toute la difficulté est de sçauoir si les preuues de l'Apostre sont forte, & valables, asçauoir à la conuiction des Iuifs veu que l'Apostre produit en nostre texte des passages qui semblent ne parler pas de Iesus-Christ, mais de Dauid & de Salomon, & semblent ne pas parler d'vne generation eternelle. Que les preuues de l'Apostre soient valables enuers nous chrestiens, il n'y a nul doute, veu que ses simples affirmations ont vne autorité diuine enuers tous ceux

qui sçauent que l'Apostre a escript inspiré du Saint Esprit. Mais il faut considerer que l'Apostre escriuant aux Hebreux conuertis, leur fournissoit des moyès pour l'instruction de ceux qui n'auoient point encor creu, & qui par consequent deuoient estre amenez à la foy en Iesus-Christ, par raisons qui peussent conuaincre, & non par l'autorité de l'Apostre qui estoit nulle enuers eux. C'est donc à nous maintenant de rechercher la solidité des preuues alleguees par l'Apostre, iusques à tel point qu'elles peussent conuaincre les Iuifs. Car certes nous pouons dire que telle est l'industrie & sapience diuine des saintes Escritures, que là où leur but est de prouuer, cela se fait avec vne force à laquelle rien ne defaut : que si nous ne l'aperceuons point, ce n'est que nostre faute, asçauoir en tant que nous n'auons pàs sondé & conferé les Escritures comme il falloit, & auons manqué d'implorer l'assistance de l'Esprit de Dieu avec telle humilité & tel zele que nous deuions.

Venons donc à ces passages, le premier est, Tu es mon Fils, ie t'ay aujourd huy engendré, lequel est pris du Pseaume second, où il ya *l'Eternel m'a dit, c'est toy qui es mon fils, ie t'ay aujourd'buy engendré* : or la ce

*l'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 4. & 5.* 191  
 luy parle qui donne le Pseaume, *l'Eternel  
 m'a dit, tu es mon Fils*, comme cela est re-  
 cogneu au quatriesme des Actes : or il est  
 constant que ce Pseaume est donné & com-  
 posé par David ; tellement que les Iuifs pou-  
 uoient repliquer que l'Apostre ne pouuoit  
 entendre de Iesus-Christ ce qui auoit esté  
 dit de David. L'autre passage est du septief-  
 me chapitre du second liure de Samuel, *ie  
 luy seray pere, & il me sera fils*, où la difi-  
 culté est egale, veu que ces mots se trouuent  
 estre proferez de Dieu à David touchant  
 Salomon, *Quand tes iours seront accomplis,*  
 dit le Seigneur à David, *& que tu seras en-  
 dormy avec tes peres, lors ie feray leuer ta pa-  
 stierie apres toy, laquelle sera sortie de tes  
 entrailles, & establirai son regne, icelui ba-  
 stira vne maison à mon nom, & i'affermi-  
 ray le throne de son regne à tousiours, & il  
 me sera Fils.* &c. Et outre que ces passages  
 parloient l'vn de David, & l'autre de Salo-  
 mon, les Iuifs pouuoient repliquer que ces  
 passages parlent d'vne maniere d'estre Fils  
 de Dieu par adoption en la façon que David  
 & Salomon & les autres hommes peuuent  
 estre faits enfans de Dieu ; & partant semble  
 que l'Apostre ne pouuoit inferer de ces pas-  
 sages la diuinité & generation eternelle de

Pour foudre ces difficultez , & vous faire voir que ces passages ont esté tres-bien citez par l'Apostre, & concluent valablement que Iesus-Christ est le propre Fils de Dieu par vne eternelle communication de l'essence diuine, il faut que nous posions quelques fondemens & prealables que les Iuifs ne peuvent nier. Et comme ainsi soit qu'ils apporteront beaucoup de lumiere à plusieurs passages tant de l'ancien que du nouveau Testament, il est expedient qu'à l'entree de cette epistre nous nous estendions vn peu sur ce propos. Par le premier fondement nous prouuerons qu'il est en ces passages parlé de Iesus-Christ; & par le second nous prouuerons qu'il s'agit d'estre Fils de Dieu par generation eternelle.

Le premier fondement est que tout ce qui est proposé d'excellent és personnes illustres de l'ancien Testament, Roys, Prophetes, & autres, est vn rayon des perfections qui deuoient estre en souuerain degre rassemblées au Messie. C'est ce que les Iuifs mesmes ont reconnu, à sçauoir que le Messie, le Christ, estoit le but des Escritures, le centre ou aboutissent toutes les lignes d'icelle, & que le Messie deuant estre sou-

uerain

uerain Roy, Sacrificateur & Prophete, tout ce que quelque Roy, Sacrificateur & Prophete a eu d'excellent a esté vne figure & vne petite image de la perfection qu'auroit le Messie. Or quand les Iuifs n'aduoüeroiēt pas cela, nous le pourrions gagner par raison. Car comme en la nature, tout ce que Dieu a espars és creatures de beauté & de perfections, est vne image & vn rayon de la souueraine perfection que possède l'auteur de la nature (Dieu ayant voulu que les perfections de ses œuvres en la nature fussent comme des pourtraicts & des tableaux des perfections qu'il possède en vn degré beaucoup plus grand :) De mesmes en l'Eglise, Dieu a voulu que tout ce qu'il cōmunicoit de sa grace à diuers personnages, fust vn petit pourtraict des perfections de son Christ, qui est la souueraine & parfaite image des perfections diuines. En l'Estat tout ce qui y est espars de dignitez & authoritez ne sont que rayons & images de la plus grande dignité & authorité qui se trouue en celle du Roy, dont toutes autres dependent; à raison dequoy on peut attribuer au Roy, & encor avec vn degré plus eminent, tout ce qu'on attribue d'honorable aux dignitez inferieures. Ainsi en la Republique d'Is-

194      *Sermon cinquiesme sur*  
raël, tout ce qui a esté de dignité & de gloire  
en tous les sainctz personnages, n'a esté  
qu'une image de la dignité & gloire du  
Messie: tellement qu'on peut argumenter  
de tout ce que ces personnages ont eu d'ex-  
cellent à ce que doit avoir le Messie, & en-  
cor en degré plus eminent. Cette preuve  
pourroit satisfaire quand nous ne considère-  
rions icy David & Salomon que générale-  
ment, mais ie dy qu'on peut argumenter par-  
ticulierement de ce qui a esté attribué à Da-  
uid & à Salomon, à ce qui cōvient au Christ,  
d'autāt que David & Salomō ont esté spécia-  
lement figures de I. C. par dessus tous autres  
Roys de l'ancien Testament. Cela appert de  
ce que les Prophetes ont appellé le Messie,  
*David*, selon qu'en Ezechiel 37. long temps  
apres le deceds de David, Dieu dit touchant  
son peuple, *ils seront mon peuple & ie se-  
ray leur Dieu, & David mon seruiteur se-  
ra Roy sur eux*: il n'y a eu nulle raison d'a-  
peller le Messie *David*, sinon d'autant que  
David a esté l'image & figure du Christ, la  
personne signifiée prenant le nom de celuy  
qui a esté sa figure. Or comme David a  
esté la figure du Messie au regard de ses  
combats, aussi Salomon a esté figure du  
Christ au regard de sa magnificence, opu-

lence, & paix. Et pour vous monstrier que Dauid & Salomon ont esté figures du Christ par vne prerogatiue speciale sur tous autres Roys, il ne se trouuera point que ce qui a esté dit de Dauid, *tu es mon fils, ie t'ay aujourd'huy engendré*, & de Salomon, *ie luy seray pere & il me sera fils*, ait esté dit des autres Roys d'Israël. Il se trouue bien estre dit de tous Roys & Princes de la terre au Ps. 82. *Vous estes Dieux & enfans du Souuerain*: mais cela est dit d'eux en commun, d'autant que Dieu leur a donné l'image de sa puissance & autorité enuers les hommes: mais ce tiltre a esté donné à Dauid & Salomon distinctement & separément de tous autres Roys, voire à l'opposite de tous autres; car au Ps. 89. Dieu dit de Salomon, *il me reclamera, disant, tu es mon Pere, & ie le constitueray l'aîné & souuerain sur les Roys de la terre*; donques Dauid & Salomon ont receu ces eloges & declarations magnifiques, comme estans particulièrement figures du Messie.

D'abondant, qu'en ces lieux-là Dieu parlant à Dauid & Salomon ait particulièrement regardé au Messie, il apert de ce que là mesmes, à sçauoir au Ps. 2. Dieu dit à celui auquel il parle, *qu'il luy donnera pour son*

*heritage les nations, & pour sa possession les bouts de la terre* : Or cela ne conuient pas à Dauid, mais au Messie : car Dauid n'a point eu son empire estendu iusqu'aux bouts de la terre, ny tous les Roys de la terre ne luy ont pas fait hommage, selon qu'il est adiousté, *Vous Roys soyez entendus, Gouverneurs de la terre apprenez, baissez le Fils de peur qu'il ne se courrouce & que vous ne perissiez en ce train quand sa colere s'embrasera tant soit peu* : comme aussi n'appartient point à Dauid, mais au seul Messie, ce qui est adiousté, *ô que bien-heureux sont ceux qui mettent leur esperance en luy* ; car on n'a pas deu mettre son esperance en Dauid. Partant cette Prophetie regarde le Messie. De mesmes au septiesme du second liure de Sa-Samuel là où Dieu dit de Salomon, *je luy seray Pere & il me sera Fils*, il appert que Dieu a esgard au Messie, Premièrement de ce que Dieu dit que ce fils sera *une posterité qui se leuera apres que Dauid sera endormy avec ses peres* : or Salomon fut mesmes estably sur le throne du viuant de Dauid ; bien que la splendeur de son regne n'ait esté qu'apres le deceds de Dauid ; tellement que cette promesse s'entend mieux

du Messie que de Salomon. Secondement il est dit là, *i'affermiray le throne de son regne à tousiours*; or le throne de Salomon a pris fin; & les Iuifs recognoissent que cette promesse doit auoir son accomplissement au Messie. Que si on obiecte que Dieu apres ces mots, ie luy seray pere & il me fera fils, adiouste, *s'il commet quelque iniquité, ie le chastieray de verge d'homme & de playe des fils des hommes, mais ma gratuité ne se retirera point arriere de luy*; or que cela ne peut nullement conuenir à Iesus Christ. Je respon que les personnages de l'ancien Testament qui ont esté figures de Iesus. Christ, ne l'ont pas esté en toutes choses, mais seulement en ce qu'ils auoient eu de perfections & d'accidens conuenables à l'Estat du Messie, & nullement en ce qu'ils auoient de vices & de deffauts personnels: partant de ce qui leur conuenoit personnellement & particulièrement, on ne peut pas inferer que du reste ils ne fussent pas figures du Messie; non plus que pource que l'homme est pecheur on ne peut nier que l'homme soit l'image de Dieu; car si au regard du peché il est non l'image de Dieu mais de Sathan; il ne laisse pas au regard de l'essence de son ame, &

des facultez d'icelle d'estre limage de Dieu : ainsi encor que Salomon ne soit pas figure de Iesus-Christ en ce que Dieu dict que s'il vient à commettre quelque iniquité, il le chastiera de verge d'homme ; il ne laisse pas d'estre figure au regard de ses perfections & des biens qui luy sont promis, & notamment au regard de ce qui est dit, ie luy seray pere & il me sera fils. Qui ne sçait que quand nous voulons designer vne personne par vne autre, le rapport ne laisse pas de sublister encor qu'il y ait des choses particulieres à l'vne ? Il faut donc distinguer és personnages qui ont esté types & figures de Iesus-Christ, ce qui leur est personnel & particulier, d'auec ce qui leur conuient en tant qu'ils sont types & figures, bien qu'en vn mesme propos ces choses soient meslées ; la nature des prophéties qui est d'auoir de l'obscurité, ayant requis ce meslange. Car il faut que vous sçachiez que l'estat de l'ancien Testament ne permettoit pas que le Christ fust descript autrement ; c'estoit le temps auquel les choses de l'Euangile ne deuoient estre proposées qu'en enigme & auec obscurité ; la pleine reuelation estant reseruée au nouveau Testament : Si donc quelque chose estoit proposée qui donnaist

lumiere à ce qui estoit du Messie, à l'instant estoit adiousté quelque chose qui arrestoit le rayon qu'il ne passast plus auant ; & ces descriptions du Christ en l'ancien Testament estoient semblables à ces tableaux où les Peintres representent quelque chose faite à l'obscurité de la nuit par l'aide d'un flambeau ou d'une chandelle ; en ces tableaux là vous voyez quelque clarté là où donnent les rayons de la chandelle , mais tout le reste est couuert d'ombres. Je ne veux pas adiouster que cela mesme qui est dit de Salomon personnellement , à sçauoir s'il commet quelque iniquité, &c. peut estre attribué au Messie au regard de son corps mystique qui est l'Eglise ; car c'est ce seul corps lequel , quand il commet quelque iniquité , Dieu chastie de verge d'homme, mais ne retire point de luy sa gratuité. Il me suffit de mōstrer, sans auoir plus d'égard à la conuictiō des Iuifs, que le rapport de David & Salomō à I. Chr. en l'un & l'autre des lieux, d'où ces passages de l'Apostre ont esté extraicts, est euident & excellent. Pour exemple, au Pseaume 2. il est dit que les nations se mutinent & que les peuples projettent choses vaines ; que les Roys de la terre consultent ensemble contre l'Eternel

& contre son oin<sup>t</sup>. Cela voiremēt fut vray de Dauid, lors que les Princes des Philistins se souleuerent contre luy : mais il a esté en cela figure de Iesus-Christ, comme disent les Apostres au 4. des Actes, *Seigneur tu as dit par la bouche de Dauid ton seruiteur, pourquoy ont fremy les nations, & ont les peuples proietté choses vaines, les Roys de la terre se sont assemblez, & les Princes sont conuenus ensemble contre le Seigneur & contre son Christ? car de vray contre ton saint Fils Iesus que tu as oin<sup>t</sup> se sont assemblez, Herodes & Ponce-Pilate avec les nations & les peuples d'Israel, pour faire toutes les choses que ta main & ton conseil auoient auparauant determinées estre faites.* Voire les termes du Pseaume conuiennent mieux à ce qui concernoit Iesus-Christ que Dauid: car les Philistins n'estoient pas des subiects de Dauid, de sorte que leur armement & leurs complots contre Dauid fussent *une mutinerie & une sedition*; mais Iesus-Christ estant Seigneur & Roy de l'vniuers, les souleuemens du monde contre luy meritent le nom de mutinerie & sedition. Secondement Dieu dit de cet Oin<sup>t</sup> contre lequel se souleuent les nations, *j'ay sacré mon Roy sur Sion mon-*

*tagne de ma sainteté* : or il est vray que Iesus-Christ a esté sacré pour Roy sur la Sion celeste. En troisiésme lieu, Il dit qu'il luy donnera *pour son heritage les nations, & pour sa possession les bouts de la terre*; Or c'est Iesus-Christ que Dieu a constitué heritier de toutes choses. En cinquiesme lieu, Il est dit que ce Roy froissera ses ennemis *d'un sceptre de fer, & qu'il les mettra en pieces comme un vaisseau de Potier*; c'est ce que fait Iesus-Christ duquel la puissance & les vengeances sont le sceptre de fer qui brise ses ennemis. Bref c'est luy vrayement & non David, que tous les Roys de la terre sont appellez à *baiser*, c'est à dire à luy faire hommage, comme aussi à mettre leur fiance en luy. Et quant à ce qui est dit de Salomon au 7. du second liure de Samuel, qu'il bastiroit vne maison à l'Eternel, & que son throne seroit estably à iamais, cela aussi a son rapport excellent à Iesus-Christ, car Salomon a basti vne maison à l'Eternel, mais vne maison de pierre; mais Iesus-Christ a edifié la maison spirituelle, & de pierres viues : & c'est certuy-cy seul duquel le throne est estably à iamais, comme disoit l'Ange à la bien-heureuse Vierge, Dieu luy donna *ça le throne de David son pere, & il regne*

ra sur la maison de Jacob eternellement: Et voila le premier fondement que nous posons.

Or de ce fondement en prouient vn autre, qui est que siccy, ie t'ay aujourd'huy engendré, item, ie luy seray pere & il me fera fils, a esté dit de Dauid & de Salomon, comme ombres & figures de Iesus-Christ, il s'ensuit que Iesus-Christ a la pleine & entiere verité de ces tiltres, & par consequent que Iesus-Christ est vray & propre fils de Dieu, de mesme essence & nature que le Pere. Car rien n'est capable d'estre representé par des figures & des ombres que ce qui est le corps & la verité mesme; Si donc Iesus-Christ a eu des ombres & figures de sa condition de fils, ils'entuit qu'il a le corps & la verité de cette condition, & qu'à Dauid & Salomon ne conuenoit que quelque rayõ de cette qualité de Fils de Dieu. Par ce moyẽ (tout au contraire de l'objection faite cy-dessus portant que l'Apostre ne peut considerer en Iesus-Christ autre qualité de fils que celle dont Dauid & Salomon ont esté capables) il faut que nous considerions en Iesus-Christ vne qualité de Fils autant releuee en perfection par dessus celle de Salomon & de Dauid, que la verité est re-

leuce en perfection par dessus sa figure, & le corps par dessus son ombre. Voire il faut que nous recognoissions en Iesus Christ la verité de ce tiltre de *fils*, en vne sorte dõt nulle creature ne soit capable: car si ce tiltre est si sublime & si excellent qu'il n'a pû estre specialement donné à Dauid & à Salomon grands Roys d'Israël, qu'entant qu'ils ont esté ombres & figures, la perfection en doit estre du tout diuine, & telle que les creatures les plus excellentes, n'en puissent auoir que l'ombre.

En second lieu, Je dy que toutes les declarations diuines, c'est à dire que Dieu a faites és saintes Escritures, ont toutes pour base quelque parfaite & entiere verité: Pour exemple au regard des promesses & predictions, si Dieu a promis qu'il racheptera son peuple, les Prophetes n'inferoient pas seulement que Dieu rachepteroit son peuple de Babylon, mais aussi que Dieu rachepteroit son peuple de ses pechez par le Messie, voire nous en inferons que Dieu racheptera son Eglise de la mort en la resurrection glorieuse; la raison de cela est qu'il faut que la promesse de Dieu ait vne pleine verité: or si Dieu eust seulement deliuré son peuple de la captiuité de Babylon, & non aussi du pe-

ché & de la mort, la promesse de Dieu eust eu vne verité imparfaite; Or l'Escriture ne peut estre estre enfreinte, & vn iota & vn seul poinct de la parole de Dieu ne passera point qu'il ne soit accompli, comme dit Iesus-Christ au 5. de saint Matth. Pour exemple, Dauid auoit dit au Pseaume 16. *Tu ne laisseras point mon ame au sepulchre & ne permettras point que ton saint sente corruption;* Or puis que la parole de Dieu ne peut estre enfreinte, & que Dauid a esté laissé au sepulchre, & a senty corruption, l'Apostre saint Pierre au 2. des Actes, & saint Paul au 13. du mesme liure des Actes en inferent qu'il faut que ces paroles ayent pour base de leur verité quelqu'autre que Dauid, & par cela comuinquent les Iuifs de la resurreccion de Iesus-Christ. Ainsi donc quant à cette expression & declaration, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré, nous disons que n'ayant eu sa pleine verité en Dauid ny Salomon, il faut qu'elle ait pour base de sa verité entiere & parfaite le Meffie, qui est le modelle & le patron de toutes les perfectiones qui peuuent estre attribuees aux creatures, celuy en qui elles ont leur plenitude, duquel elles deriuent, & dont elles ne sont que des petits lincameus.

Ainsi estimé-ic, mes freres, que vous reconnoissez maintenant quel argument de l'Apollre pour la generation eternelle de Iesus-Christ a esté plein de force à la conuiction des Iuifs. Et croy que vous reconnoissez par mesme moyen comment ce tiltre de Fils n'a point esté donné aux Anges; encor qu'au premier de Iob les Anges soient appelez fils de Dieu (de mesme qu'au Ps. 89. vers. 7.) Car si l'Apollre a droit de dénier ce tiltre de fils à Dauid & Salomon auxquels il a esté attribué, pource qu'il s'agit icy de celuy qui a ce tiltre en sa pleine & entiere verité, il s'ensuit que par mesme raiton ce tiltre doit estre denié à toute autre creature & par consequent aux Anges mesmes: pource que les Anges ne sont pas capables d'en auoir la pleine & entiere verité, mais seulement en ont vne image, estans creatures spirituelles, celestes & bien-heureuses. Car l'Escriture doit estre principalement considerée en ce qui la termine & l'accomplit exactement.

Reste que nous satisfassions à deux choses touchant ce passage, tu es mon fils ic t'ay auourd'hu y engendré. L'une est, comment ce mot *d'auourd'hu* peut conuenir à vne eternité, veu que la generation de Ie-

fus-Christ est eternelle, & le mot d'aujour-  
 d huy est vn temps determiné. A quoy la  
 responce est qu'encor qu'aucune maniere de  
 temps ne conuienne proprement à l'Eterni-  
 té, à sçauoir ny le passé ny le present ny  
 l'aduenir, neantmoins le present qui est ex-  
 primé par ce mot *aujourd'huy* luy conuient  
 mieux que tout autre, d'autant qu'il n'y a  
 rien de passé & d'aduenir à Dieu, mais tou-  
 tes choses luy sont tousiours presentes; &  
 comme ainsi soit qu'il engendre son Fils  
 qui est son image essentielle, en se contem-  
 plant soy-mesme, cette contemplation est  
 stant perpetuelle & tousiours en acte, aussi  
 la generation du fils est tousiours en acte  
 present.

L'autre question est, comment l'Apo-  
 stre saint Paul au 13. des Actes prouue par  
 ces mots, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy  
 engendré, que Iesus-Christ a esté ressus-  
 cité des morts, *Dieu*, dit-il, *a ressus-  
 cité Iesus, comme aussi il est escrit au second Pseume,  
 tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré.*  
 A cela nous respondons deux choses, l'vne  
 que la generation eternelle de Iesus-Christ  
 qui estoit incognüe & cachée aux hommes,  
 a esté reuelee & declarée par la resurrection  
 de Iesus-Christ, entant que celuy qui vain-

quoit la mort ne pouuoit pas estre vne simple creature, au sens auquel l'Apostre dit au premier de l'Epistre aux Romains, que *Iesus Christ a esté declaré Fils de Dieu en puissance, selon l'esprit de sanctification par la resurrección de Iesus Christ d'entre les morts.* car comme on dit que les estoiles se leuent lorsqu'elles nous apparoissent, ainsi Iesus-Christ est representé estre engendré de Dieu, lors qu'il apparoist tel. L'autre chose, & qui nous semble la principale, est que celuy qui estoit Fils de Dieu eternal & auoit en soy la source de vie, ayant vny à sa personne la nature humaine, ne pouuoit laisser cette nature humaine en la mort, comme sainct Pierre au 2. des Actes, dit qu'il n'estoit pas possible que Iesus Christ fust retenu de la mort; & pouttant l'Apostre pour prouuer que Iesus Christ deuoit ressusciter allegue que Dieu luy auoit dit, *tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré.*

## APPLICATION.

Et voila, mes freres, quant aux deux premiers passages citez par l'Apostre.

Maintenant recueillons-en quelques enseignemens: Et premierement quant à la

methode de laquelle l'Apostre dispute & deduit ses preuues contre les aduersaires, elle nous en fournit plusieurs : Le premier est, que nous sondions hardiment les Escritures, & ne craignons point de la trouuer deffectueuse en ses preuues & foible à conuaincre les erreurs. Elle est assurément tresforte, & n'y a aucun passage qui ne satisface fortement à son but : mais la foiblesse est de nostre costé, à sçauoir du deffaut de meditation & d'examen, & des tenebres d'ignorance qui obscurcissent nos entendemens : afin que vous detestiez le langage de ceux qui la disent estre comme vn nez de cire qui on tourne de tous costez : bien examinee elle est immobilement du costé de la verité, c'est pourquoy Iesus-Christ ne parle pas seulement de la LIRE, mais de la SONDER, & au 17. des Actes ceux de Beree sont louiez de ce qu'ils conseroient les Escritures.

Secondement nous auons icy à vous recommander l'ancien Testament, & vous asseurer qu'il est tout plein d'esgards à Iesus-Christ & à l'Euangile, & que là où se trouuent des choses simples qui semblent n'auoir rien que ce que la lettre porte, il y a des rapports à l'Euangile & des mysteres excellens ; à raison dequoy saint Pierre au

premier de sa seconde disoit aux fideles de son temps, nous auons la parole des Prophetes tres-ferme, à laquelle vous faites bien d'entendre commé à une chandelle qui luit en lieu obscur, iusqu'à ce que le iour commence à luire, & que l'estoile du matin se leue en vos cœurs: voire iusques-là que S. saint Paul disoit au 26. des Actes qu'il n'a rien di& fors les choses que tant les Prophetes que Moyse auoit predites deuoit aduenir.

En troisieme lieu vous voyez icy quelle est l'autorité que Dieu a mise en la terre pour la decision des differens de religion. Si, comme veulent nos aduersaires, Dieu auoit de tout temps estably vn throne de personnes qui iugeassent infailliblement & souuerainement les differens, il ne falloit point que l'Apostre se trouuast tant à decider les differens par les Escritures, il n'auoit qu'à alleguer l'autorité de l'Eglise parlante; mais c'est ce qu'il ne fait point, il n'allegue que l'autorité des Escritures. Il y a bien en l'Eglise des Pasteurs enseignas, mais la verité de leurs enseignemens ne se prend point de leur autorité ains de la conformité aux Escritures. C'estoit ce throne des Escritures & des Prophetes que Dieu a-

uoit estably en Israël, selon que I. Cr. introdui&t Luc 16. Abraham disant, *Ils ont Moysse & les Prophetes*, (c'est à dire, les Escritures de Moysse & des Prophetes,) qu'ils les escoutent. Et de mesmes au nouueau Testamēt le throne que Dieu a estably pour iuger les choses de la foy, est le throne des Apostres, c'est à dire des Escritures laissées par les Apostres: qui est ce que Iesus-Christ dit montant au Ciel à ses Apostres au 22. de sain&t Luc, ie vous dispose le Royaume comme mon pere me l'a disposé, afin que vous soyez assis sur des thrones, iugeans les douze lignées d'Israel. C'est donc le throne des Escritures auquel les Apostres sont assis depuis l'Ascension de Iesus-Christ pour iuger les douze lignées d'Israel. Et certes si on eust voulu du temps de l'Apostre vuidier les differens par l'authorité de l'Eglise, en quelle perplexité eust on esté? L'Eglise d'Israel assise en la chaire de Moysse se pretendoit la vraye Eglise; Or c'estoit elle qui auoit condamné Iesus Christ; & l'Eglise Chrestienne estoit suspecte comme nouvelle, & ne pouuoit rien enuers les Iuifs; Il falloit donc de necessité que ce ne fust pas vne authorité d'hommes qui iugeast souuerainement les differens, mais l'authorité

*l'Ep. aux Hebr. ch. i. vers. 4. & 5.* 211  
des Escritures.

En quatriesme lieu nous apprenons d'icy que l'Escriture sainte estoit tenue par l'Apostre pour regle entiere & parfaite de ce qu'on auoit à croire : veu que l'Apostre argumente de ce que l'Escriture sainte ne dit pas, à ce qui n'est pas : prouuant que pour ce que l'Escriture n'a dit à aucun des Anges, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré, que nul des Anges n'est fils de Dieu : *auquel*, dit-il, *des Anges a-il onques esté dit*, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré. Car ces paroles contiennent cét argument, Ce que l'Escriture ne dit à aucun des Anges, on ne le peut attribuer aux Anges : or l'Escriture n'a dit à aucun des Anges, tu es mon fils. Doncques on ne peut attribuer à aucun des Anges d'estre le fils de Dieu. Certes, on ne peut conclurre de cette sorte, sinon en presupposant que l'Escriture contienne tout ce qui est necessaire à la foy : car si l'Escriture contient tout ce qui est de la foy, l'argument est fort bon, que ce qu'elle ne dit point n'est point, en matiere de foy & de religion. Et Pourtant mes freres, voyez icy combien estes flognée de la procedure de l'Apostre celle de nos aduersaires, en pretendant qu'au delà des

Escritures il y a des traditions de choses necessaires à la foy, & qu'on ne peut point dire qu'une chose ne soit point en matière de religion & de foy, pource qu'elle n'est pas en l'Escriture. C'est prendre tout le contrepied de l'Apostre. Et pourtant quand vous disputez contr'eux par cét argument; l'Escriture ne dit point que nous inuoquions les creatures, donc il ne les faut point inuoquer: l'Escriture ne dit point qu'il faille sacrifier le corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie; donc il ne faut point pretendre de l'y sacrifier: l'Escriture ne dit point qu'il y ait un Purgatoire auquel les ames des fideles ayent à estre tourmētées au sortir du corps, donc il n'y en a point: l'Escriture n'attribuë aucun autre chef à l'Eglise que Ie-Chr. donc il n'y en a aucun autre: & que là dessus ils vous repartent qu'il ne s'ensuit pas: Souvenez-vous que la consequence de vostre argument est mesme que celle de l'Apostre disputant contre les Iuifs, & qu'ainsi selon le procedé de nos Aduersaires, l'Apostre n'aura peu conclurre qu'une chose ne fust point touchant les Anges, pource que l'Escriture ne la disoit point.

En cinquiésme lieu nous apprenons comment les Apostres disputans contre les Iuifs

estimoient qu'il falloit alleguer les Escritures, à sçauoir en raisonnant & tirant des consequences des passages. Et de fait il estoit impossible de prouuer que Iesus-Christ fust Fils de Dieu par les choses qui auoient esté dites à Dauid & à Salomon, sans raisons en la maniere que nous vous auons representée cy-dessus. Tellement que si les Iuifs du temps de l'Apostre eussent eu la methode que pratiquent auourd' huy quelques vns de nos Aduersaires, de demander des textes formels de l'Escriture contre les erreurs qui continssent tout, syllabe par syllabe, & mot à mot, sans raisonnement ny consequence; ils eussent trouué moyen d'eluder toutes les preuues de l'Apostre. Ainsi toute la suffisance d'Apollon à prouuer par les Escritures que Iesus estoit le Christ, comme il est recité Act. 18. eust esté infructueuse. Et ne sert de dire qu'autre est l'authorité des Apostres & premiers Disciples de Iesus-Christ, & autre la nostre. Car Apollon ny les Apostres n'auoient nulle autorité enuers les Iuifs contre lesquels ils disputoient, ains estoient reputez seducteurs; ils n'agissoient doncques que par vne maniere de deduire les Escritures, laquelle tout ennemy fust obligé de receuoir. Et de

Act. 17.

fait quand Iesus-Christ nous commande de sonder les Escritures, il nous montre bien qu'il faut aller plus outre que la surface des syllabes & des mots, autrement il n'y auroit rien à sonder, ny aussi à conferer les Escritures entr'elles, pour voir si quelque chose en résulte, comme faisoient ceux de Berée.

Et voila quant à la methode des preuves de l'Apostre : Maintenant quant à la chose, elle nous fournit aussi des enseignemens.

1. Et premierement sçachez que ce n'est pas sans grande raison que l'Apostre nous parle icy des Anges, & demande auquel des Anges il a esté dit, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré. Or l'Apostre n'a pas seulement esgard à ce qu'il est requis que nous sçachions que Iesus Christ nostre chef a esté exalté par dessus toutes les creatures quelques sublimes qu'elles soient: afin que nous soyons persuadez qu'il est vray Dieu au-dessus du rang des creatures. Mais il a aussi esgard aux inclinations que la superstition auoit desia môstré de son temps au seruiue des Anges. Les Iuifs tenoient que la loy auoit esté donnée par les Anges, comme l'Apostre reconnoist au troisieme de l'E-

pistre aux Gal. Ils entendoient choses magnifiques estre dites d'eux: & par cela l'infirmité humaine se portoit à les esleuer outre mesure & à les honorer au preiudice de l'honneur de Dieu & de son Christ; & vous le voyez clairement au deuxiesme de l'Epistre aux Coloss. où l'Apostre dit que *nul ne vous maistrise à son plaisir par humilité d'esprit & seruire des Anges, s'ingerant es choses qu'il n'a point veues, temerairement enflé du sens de sa chair.* Et nous trouuons que nonobstant ceste deffense de l'Apostre la superstition fut si forte que plus de trois cens ans apres lors qu'on cōmença à tenir quelques Synodes, le Synode de Laodicée ayāt deffendu par vn Canon exprés d'inuoker les Anges, (lequel canon avec les autres de ce Synode-là a esté mis es siecles suiuians entre les canons de l'Eglise vniuerselle) nonobstant tout cela, ceste inuocation là a gagné le dessus en l'Eglise Romaine. Je dy donc que l'Apostre combat desia icy comme il fait en l'Epistre aux Coloss. cette superstition: comme s'il disoit, Vous pensez aller à Dieu par les Anges: mais, ie vous prie, considerez en quelle qualité vous pouuez inuoker Dieu & vous adresser à luy pour receuoir sa grace & son heritage,

qu'en qualité de Pere? or vous ne le poutez inuoyer en qualité de Pere que par son Fils, & non par aucun des Anges; car auquel des Anges a il onques dit, tu és mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré? par ainsi vous ne pouuez & ne deuez aller à Dieu par les Anges. Et de là, mes freres, estendez l'argument iusqu'aux Saints, de l'inuocation desquels l'Eglise Romaine a remply ses liturgies: Auquel des Saints Dieu a-il onques dit, tu és mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré? Si donc celuy par qui nous allons à Dieu comme enfans doit estre Fils par nature, il n'y a aucun des Saints non plus que des Anges par lequel nous puissions aller à Dieu en qualité d'enfans. Car c'est la qualité que Iesus-Christ nous donne en toutes nos prieres, disant, *quand vous priez, priez ainsi, nostre Pere*: à quoy se rapporte ce que dit l'Apostre au 8. de l'Epistre aux Romains. *Nous auons receu un esprit d'adoption par lequel nous crions Abba Pere.*

Secondement, remarquons qu'il a esté important à l'Apostre de prouuer que Iesus-Christ nostre Messie & nostre Chef est Fils, pour monstrier en quelle maniere nous deuous & pouuons obtenir le Royaume des

Cieux. Les Iuifs pretendoient le pouuoir obtenir par le merite & la perfection des œuvres de la loy, ne considerans point qu'ils estoient pauures pecheurs, & que si Dieu entroit en compte avec eux ils ne pourroient subsister; Or l'Euangile enseigne que nous obtenons le Ciel non par droit de mercenaires & acquereurs, mais comme enfans par droit d'heritage en Iesus Christ: tellement que pour la preuue de ceste verité il est important à l'Apostre de monstret que Iesus-Christ nostre Mediateur est Fils de Dieu, afin que nous sçachions que nous deuenons en luy enfans, & par consequent heritiers. Voyez donc maintenant mes freres, les grandes consolations que ce texte vous fournit en vous prouuant que le Mediateur est Fils de Dieu. En l'ancien Testament Dieu a parlé par les Prophetes qui n'estoient que simples creatures comme nous, mais maintenant pourquoy se communique-il à nous par celuy qu'il a engendré, que pource qu'il nous veut engendrer à soy & adopter par ce Fils, comme dit l'Apostre au 4. de l'Epistre aux Galat. que *Dieu en l'accomplissement des temps, a enuoyé son fils fait de femme, afin que nous receussions l'adoption des enfans.* Et n'est-

ce pas fideles, ceste generation que vous monstre S. Iean quand il dit, *que ceux qui croyent en Iesus-Christ ne sont point nez de sang ny de la volonte de la chair ny de la volonte de l'homme, mais sont nez de Dieu* : & Iesus-Christ au 3. de saint Iean, *Qui est ne de chair est chair, mais qui est nay d'esprit est esprit*. Car comme Dieu a engendré son Fils de toute eternité, en luy cōmuniquant son Esprit, aussi est-ce ce mesme Esprit du Pere & du Fils par lequel maintenant vous naissez à Dieu, estans par cét Esprit faits participans de la nature diuine.

Toy donc qui vis sans porter en ton ame les traits de l' image de Dieu en iustice & sainteté, dy que tu n'as point encor receu ce Fils que Dieu a engendré, ny l'Esprit d'iceluy, puis qu'il ne t'a rien transmis de sa nature & de son image : car celuy qui est né de Dieu ne peche point, c'est à dire ne s'abandonne point à peché, pource que la semence de Dieu demeure en luy.

Et si vous estes nez de Dieu, prenez courage, mes freres, au milieu de la haine du monde & de toustrauaux. Car comme lors que Dauid, ou plustost Iesus-Christ, estoit enuironné d'ennemis, & que les

nations & les peuples d'Israël estoient souleuez contre luy, Dieu luy disoit, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré : de mesme pendant que vous estes hays du monde, Dieu vient tenir ce mesme propos : il dit que vous estes ses enfans & qu'il vous a engendrez, pour se mocquer des entreprises que le monde fait contre les oincts & les enfans bien-amez : car est remarquable qu'au Pseaume second ces mots sont representez estre prononcez à l'occasion des souleuemens & des esmouons du monde.

En 3. lieu Considerés icy le Chr. à 2. esgards conioinctement, à sçauoir en sa personne, & en son corps mystique, ce dernier estant l'image de l'autre : & disons que ce Christ mystique s'engendre continuellement à Dieu par l'Euangile, & que le temps qui s'escoule depuis l'Ascension de Iesus-Christ iusqu'à la fin du monde, est le iour auquel Dieu engendre ce Christ par la semence de sa parole, & auquel s'accomplit ce qui est dit icy, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré. Fasse le monde ses efforts, il ne pourra empescher la generation de Iesus Christ pource que ceste generation est l'œuvre de Dieu. Voire, mes freres, puis que

l'Apostre au 13. des Actes rapporte à la resurrection de Iesus Christ d'entre les morts ces paroles que Dieu tient à Iesus-Christ, tu es mon fils ie t'ay aujourd'huy engendré; n'est-ce pas pour nous apprendre que quand Iesus-Christ auroit esté mis dans le tombeau en ses membres, viendra encor le iour auquel Dieu le ressuscitant des morts luy dira, tu es mon fils ie t'ay aujourd huy engendré.

Mais remarquez ce mot *aujourd'huy*; Aujourd'huy, ô homme, Dieu te veut engendrer à soy & engendrer son Fils dedans toy, pourquoy differes-tu? pourquoy retardes-tu cette sainte generation, & aimes mieux cõcevoir & engēdrer de iour en iour dedans toy le peché & ses conuoitises? peché lequel conceu & enfanté engendre la mort: au lieu que Iesus-Christ forme dedans toy la vie mesmes & la felicité; Donques, mes freres, pendant que ce iourd huy est nommé, vacquons à nostre sanctification, selon que disoit le Prophete, *Auourd'huy* si vous oyez sa voix n'endurcissez point vos cœurs: auons-nous quelque certitude du lendemain, que nous differions de recevoir Iesus-Christ en nos cœurs?

Et si nous receuons continuellement en

ce lieu la semence de l'Euangile sans que Iesus-Christ soit engendré en nous, & sans que nous renoncions à nos pechez, iusqu'à quand estimons-nous que le Seigneur nous supporte, & qu'il entretienne pour des cœurs si steriles, la semence de son Euangile? il la transportera, sans doute, ailleurs, & par icelle engendrera son Fils en des cœurs mieux disposez.

D'abondant remarquons ces paroles, *ie luy seray pere & il me sera fils*, car pourquoy ceste addition, *& il me sera fils*? sinon pour monstrier que l'amour du Pere enuers le Fils, a esté suiuy des reciproques affectiōs du Fils enuers le Pere, & de l'acquit de ses deuoirs? & de fait ce Fils a rendu vne parfaite reuerence à son Pere, & s'est rendu obeyssant à son Pere iusqu'à la mort de la croix. Partant si Dieu luy a esté Pere, il luy a esté Fils. Mais quāt à nous, nous auons icy à recognoistre nos manquemens enuers Dieu. Certes Dieu nous a esté Pere, nous donnant la cognoissance precieuse de son Euangile, & espendant sur nous ses benedictions en abondance tant du Ciel que de la terre; mais nous ne luy auons point esté enfans: car nous auons abusé de ses dons, nous auons profané les graces, nous nous

sommes rebellez contre les commandemens, & pourtant à bon droit nous dira-il comme il disoit aux Iuifs dans Malach. *Le fils honore le pere, & le seruiteur son Seigneur, si donc ie suis pere, où est l'honneur qui m'appartient ?* Disons-luy donc maintenant en nous conuertissant à luy, comme l'enfant prodigue à son pere, mon pere i'ay peché contre le Ciel & deuant toy, ie ne suis plus digne d'estre appellé ton enfant.

Bref recueillons de ce texte matiere de cōsolation, d'assurance, & de gloire. de cōsolation, entant que si Dieu nous est pere, ce n'est point chose estrange si nous sommes chastiez de luy: car comme dit l'Apostre au 12. aux Hebr. *qui est l'enfant que le pere ne chastie point ?* Si nous estions exempts de chastimens cōme les mondains, nous serions enfans bastards & non legitimes. . Matiere d'assurance, car si Dieu nous est Pere, que craignons-nous, qu'apprehendons-nous ? ce pere celeste delaissera-il ses enfans, les abandonnera-il à Sathan & au monde ? & pourquoy se nomme-il nostre pere que pour nous proteger, nous benir, & subuenir à toutes nos necessitez ? Le dy aussi matiere de gloire, car les Anges n'ont pas cét honneur-là de porter le nõ d'enfans & heritiers, ils ne viennent en-

*L'Ep. aux Hebr. ch. i. vers. 4. & 5.* 223  
uers Dieu que lieu de seruiteurs & d'esprits  
administrateurs: mais quant à nous, qui  
sommés incorporez à Iesus-Christ le Fils, &  
sommés faits sa chair & son os, nous sommés  
faits enfans de Dieu: afin qu'icy nous nous  
escriions avec saint Iean, *Voyez quelle cha-  
rité nous a donnée le Pere, que nous soyions  
nommez enfans de Dieu.* Et partant dans le  
mespris que le monde fait de nous, ayons  
cette consolation que nous auons l'honneur  
d'estre chers de Dieu, iusques à ce point que  
d'estre exaltez par dessus les Anges: & pour-  
ce attendons avec patience le temps au-  
quel le Seigneur apres nous auoir engendrés  
icy bas par sa verité, nous introduise là haut  
en l'heritage qu'il nous a preparé auant la  
fondation du monde.

*Dieu nous en fasse la grace.*